

LIBRE OPINION

- 4 ♦ **L'auteur : une notion à géométrie très variable**
Emmanuel Pierrat

DOCTRINE

- 9 ♦ **Entre autres droits, la propriété intellectuelle**
Jean-Sylvestre Bergé

« Régulièrement attaqué, le droit de la propriété intellectuelle pourrait avoir la tentation pour se défendre de se replier sur lui-même. Il se présenterait comme un contre-modèle et une contre-source, de sorte qu'aucune autre branche du droit n'aurait d'aptitude à appréhender une réalité voisine de la sienne ou à l'alimenter de ses règles. Les discussions très riches qui ont entouré ces dernières années des questions telles que l'exploitation de l'image des biens ou la sanction du parasitisme économique, montrent que cette tentation a effleuré les esprits. Elle pourrait cependant déboucher sur des résultats contraires à ceux escomptés. Il n'y a rien de bon en effet à ramener l'analyse de la propriété intellectuelle à une simple confrontation ou opposition au droit des biens ou au droit de la responsabilité civile.

- 15 ♦ **L'évaluation financière des actifs immatériels technologiques**
Pierre Breese

« Dans une économie de plus en plus mondialisée, et l'apparition de nouvelles sources d'innovations technologiques réclamant sur le plan économique des investissements considérables, la propriété intellectuelle représente aujourd'hui sans nul doute, une source de valeur essentielle pour l'entreprise. Disposer d'instruments fiables permettant une évaluation financière, objective et vérifiable de ces actifs est une nécessité. Une présentation des différentes méthodes d'évaluation de ces actifs et surtout une approche comparative des avantages et inconvénients de chacune d'entre elles en facilitera d'une part, le choix dans l'évaluation d'un brevet ou d'un portefeuille de brevets et d'autre part, l'intérêt d'y recourir dans la pratique des affaires

21

- ♦ **Internet et les professeurs d'université**
Sylvianne Durrande

« Avant la réforme de 1995, la législation allemande prévoyait qu'un auteur allemand bénéficiait, d'une durée de protection de 70 ans post mortem. En revanche, un auteur étranger, lorsqu'il n'avait pas publié pour la première fois son œuvre en Allemagne, était soumis à la règle dite de la comparaison des délais prévue par la Convention de Berne, si bien que la durée de protection de son œuvre était inférieure à celle dont bénéficiaient les auteurs allemands. La loi allemande n'était-elle pas, dès lors, contraire au Traité CE comme opérant, une discrimination fondée sur la nationalité ? C'est à cette question que la Cour de justice des Communautés européennes a répondu par son arrêt La Bohème du 6 juin 2002. L'occasion est donnée ainsi de faire le point sur le sens et la portée du principe communautaire de non-discrimination dans ses rapports avec le droit d'auteur et les droits voisins, et sur ses implications à l'égard de la Convention de Berne et le l'ADPIC.

28

- ♦ **Les licences libres et le droit français**
Cyril Rojinsky
Vincent Grynbaum

« La question de la brevetabilité des programmes d'ordinateur agite de longue date les milieux spécialisés. Mais elle est souvent abordée de manière quasi-théologique. Dans les textes de droit positif le programme d'ordinateur est d'autorité rejeté hors du brevet (même si la pratique des offices s'en est exonéré) comme, à l'opposé, dans le projet de directive de 2002, du moins à bien le lire, ce même programme est quasiment considéré comme nécessairement brevetable. Le propos de cette réflexion est de sortir de ces discours en noir ou blanc, en recherchant, derrière le mot de programme, ce que l'on peut identifier comme invention. Il serait temps de laisser le droit commun jouer. Sauf à s'interroger sur la pertinence sociale du modèle du brevet dans ce domaine particulier de l'innova-

- tion. Mais la question ne relève plus alors du juriste...
- 38 ♦ **Point de navigation sur les noms de domaine multilingues**
Elisabeth Logeais

« Le projet d'une utilisation effective de noms de domaine en caractères latins est l'occasion de mettre à jour la complexité de la gestion technique et administrative du système actuel des noms de domaine. Les marques devront désormais tenir compte de cette extension polyglotte du DNS.

CHRONIQUES

- 49 ♦ **Droit d'auteur et droits voisins**
André Lucas
Pierre Sirinelli
- 66 ♦ **Droit des créations techniques**
Jean-Christophe Galloux
Ernest Gutmann
Bertrand Warusfel
- 74 ♦ **Responsabilité civile - Distribution**
Jérôme Passa

ENTRETIEN AVEC...

- 85 ♦ **Urho Ilmonen (Nokia)**
par Elisabeth Logeais

« Nokia leader mondial des téléphones mobiles affiche aujourd'hui une volonté de croissance et d'innovation malgré de nombreuses turbulences. Comment une telle entreprise intègre la dimension de la propriété intellectuelle ? Quel rôle stratégique lui donne-t-elle ? Pour répondre à ces questions, Me Elisabeth Logeais a interrogé Urho Ilmonen Director, Corporate relations de Nokia Corporation.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

- 91 ♦ **Lettre du benelux**
Alain Strowel
Charles-Henry Massa

« Le dessin ou modèle communautaire : mieux qu'une doublure du droit d'auteur et de la marque.

104 REVUE DES THÈSES

ACTUALITÉS

- 108 ♦ **Publications récentes**